


Centre Intercommunal d'Action Sociale Riom Limagne et Volcans	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	 CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE <small>RIOM LIMAGNE & VOLCANS</small>	N :	2023-52
<u>Date de convocation</u> 10 octobre 2023				
<u>Nombre d'administrateurs :</u> - En exercice : 25 - Présents : 13 - Votants : 16				

L'an deux mille vingt-trois, le 18 octobre à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, convoqué le 10 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN. Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN, M Claude BOILON (procuration de M CHASSAIN), Mme Marie CACERES, Mme Anne-Marie CHARLES, M Jean-Marc COURBET, Mme Aurélie FERNANDES, Mme Michèle GRENET, Mme Véronique LOUSTE SOL, M Fabrice MAGNET (procuration de Mme MARTINHO), M André MAGNOUX (procuration de M JOUIN), M Didier MICHEL, Mme Fanny CHEVALIER, Mme Samya RIOTON.

Absents excusés : M Frédéric BONNICHON, M Jean BERNARD, M Didier CHASSAIN (procuration à M BOILON), Mme Valérie CHASSAIN, M Jean DANIEL, M Roland GRENET, M Fabrice JOUIN (procuration à M MAGNOUX), Mme Anne Catherine LAFARGE, Mme Corinne MARTINHO (procuration à M MAGNET), M Didier MIGNE, M Denis ROUGEYRON, M Nicolas WEINMEISTER.

Budget SAAD 2024

Madame la vice-présidente de séance expose à l'assemblée le budget service d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'exercice 2024.

Le budget est arrêté en section de fonctionnement à 3 669 696.02 € et en section d'investissement à 12 000 €.

Le budget intègre le surcoût du Ségur..

Il en découle un tarif horaire pour les prestations du Département de 26,60 €.

Le plein tarif est de 28 € la semaine et 29.50 € pour les tarifs de dimanche et jours fériés.

Le tarif des caisses de retraite est de 25.60 € en semaine et de 29.50 € en tarifs des heures dimanche et jours fériés.

Entendu l'exposé de la vice-présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le budget et les tarifs du SAAD.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président, par délégation

Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente

